



Procès verbal de l'Assemblée Générale de l'AGPL

du jeudi 18 avril 2013, 10:30h – 12:00h

Place de camping Lido Lucerne

Le président, Monsieur Daniel Klaus, au nom du comité de l'AGPL, souhaite la bienvenue cordiale aux 28 membres présents.

Point 1 de l'ordre du jour : **Bienvenue et excuses**

M. Klaus donne lecture des membres excusés à l'AG de ce jour, ce sont :

Entreprise	Nom	Prénom	Lieu
A. Rosselet SA	Molleyres	Joseph	Châtel-St-Denis
Aldo et Walter Di Cesare	Di Cesare	Walter	Cudrefin
Calmonte Gasreparaturen	Calmonte	Martin	Därligen
Carletti Sanitaire SA	Carletti	Giovanni	Les Acacias
Fennec-Concept	Ghezzi	Nicolas	Savagnier
Grosch S.à.r.l.	Grosch	Philippe	Genève
Knell AG	Knell	Werner	Niederglatt
Lorenz Lehner AG	Lehner	Lorenz	Pontresina
Marcel Corminboeuf SA	Corminboeuf	Marcel	Domdidier
Méroz et fils Sàrl	Méroz	Robert	Mies
	Reber	Max	Territet

L'ordre du jour, le rapport de l'organe de contrôle d' Alltax SA ainsi que les comptes 2012 ont été joints à la convocation de l'AG de ce jour.

Point 2 de l'ordre du jour : **Procès verbal de la dernière assemblée générale**

Le procès verbal de la dernière AG du 19 avril 2012 a été publié dans le journal de la ASS – « Schweisstechnik/Soudure » édition 4/2012 ainsi que sur le site internet de l'AGPL. Le procès verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

Point 3 : **Rapports annuels :**

Les rapports annuels du président, de la commission technique et du groupe de travail « Formation » ont été publiés sur le site internet de l'AGPL. Chaque membre a reçu un exemplaire par poste. La discussion n'est pas demandée. Ils sont acceptés à l'unanimité.

Point 4 : **Acceptation des comptes annuels et décharge :**

La demande de l'organe de contrôle d'acceptation des comptes et la décharge du comité sont acceptés sans avis contraire.



Point 5 : Budget 2014

Le Budget est présenté. Les membres ne formulent pas d'objections ou de questions. Le Budget 2013 est accepté à l'unanimité.

Point 6 : Mutations

Avec 4 arrivés et 5 démissions, l'AGPL est composée de 84 membres au 31.12.2011.

Entrées :

Nom	Lieu	Responsable	Remarques
Caravan-Control-Service	Niederurnen	Christian Ruckstuhl	CCS und BCS
Edgar Wehrli	Steffisburg		Membre d'honneur
Max Reber	Territet		Membre d'honneur
Ruedi Selzam	Seuzach		Membre d'honneur

Démissions :

Nom	Lieu	Responsable	Raison
Hasler + Co. SA	Monthey 1	Max Reber	Plus de contrôles plus d'intérêts
Caravan-Control-Service	Niederurnen	Christian Ruckstuhl	Financière
Ça Gaz Sarl	Morges	Christophe Rime	Faillite
Gasimplant GmbH	Münsingen	Emanuele Chemelli	Cotisations impayées
Carbagas	Gümligen	Edgar Wehrli	Sortie du comité AGPL

Point 7 : Election de l'organe de contrôle

L'organe de révision Alltax SA est nommé pour une nouvelle année à l'unanimité.

Point 8 : Modification des statuts

Les membres ont reçu avec l'invitation à l'AG des propositions de modifications des statuts. Les membres prennent connaissances des modifications et les accepte à l'unanimité.

Les changements

Art. 1

La nouvelle dénomination en français c'est : ASSOCIATION SUISSE PROFESSIONNELLE DU COMMERCE DES GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS ET D'APPAREILS (AGPL)

La vieille : ~~ASSOCIATION SUISSE PROFESSIONNELLE DES GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS ET DE COMMERCE D'APPAREILS À GAZ (AGPL).~~

Art. 8.3 est complètement supprimé et repris sous art. 8.1



Point 9 : Activités

1) Cours Caravan appareils à gaz

Nouveau :

- Une obligation du Caravan-Caravan-Control-Service est recherchée
- Le niveau de l'examen doit être sensiblement relevé
- Formation par Caravaningsuisse
- Examen et gestion de la liste des experts par l'AGPL

Discussion :

TCS – Herbert Bleiker demande la parole :

Le TCS compte 29'000 membres dans le secteur Camping et ces derniers sont très attachés à la sécurité. Sur les 28 places de camping TCS en Suisse la vignette est obligatoire.

Le TCS demande une obligation de la vignette pour toutes les places de camping. L'introduction par le TCS du CCS a fait bougé pas mal de choses, ceci aussi parce que le TCS a constaté beaucoup de défauts et de vices. L'AGPL désire aussi dans le futur soigner un bon partenariat avec le TCS afin de minimiser le risque d'accidents. Le TCS fait de la publicité via l'AGPL et continuera à en faire.

Le TCS veut établir une banque des données qui retiendra toutes les fautes effectuées lors des contrôles. Il nous communiquera l'autorisation d'accès à la banque des données. Cela permettra de collecter toutes les fautes commises sur des installations effectuées. La banque des données permettra de documenter l'importance des contrôles et de viser ensemble l'obligation des contrôles auprès des instances concernées. L'autorisation d'accès à la banques des données sera aussi communiquée aux membres AGPL après réception du TCS pour leur permettre de transmettre les informations.

2) Etat du projet de la nouvelle page internet

La surface graphique de la nouvelle page internet est réalisée et présentée aux membres sous forme de films. Elle est bien perçue par les membres. Par conséquent nous continuerons de travailler avec la Gally-Web solution et la construction de la nouvelle page.

3) Règlement CSCS – Albanifest

Le projet pilote « Albanifest » est présenté aux membres, ces derniers le trouvent très bien. Félicitations au comité.

Discussion :

- Les communes peuvent se sentir obligées d'imposer ce règlement
- Plusieurs membres désirent se réunir afin de définir ou ces contrôles seraient nécessaires par exemple pour quelle genre de manifestation.
- Ulrich Arber, membre du comité, met l'importance sur le constat que le règlement figure sur le site internet. Si un membre devait constater un manque important dans le contenu, le secrétariat de l'AGPL, respectivement la commission

Schweizerischer Fachverband des Flüssiggas- und
Apparatehandels (FVF)

Association suisse professionnelle du commerce des gaz de
pétrole liquéfiés et d'appareils (AGPL)



technique seraient reconnaissants de recevoir les remarques. Le règlement étant à l'état projet, les modifications sont possibles.

- Le l'application du règlement reste facultative
- La foire de Bâle voulait adopter le règlement, c'est pour cela que nous l'avons muni du sigle Copyright.
- René Fischer, membre du comité, rajoute que le règlement est encore à l'état de projet et n'existe qu'en allemand. Dès qu'il sera définitif il sera traduit en français. Quelques membres se sont mis à disposition.

Point 10 : Propositions

Aucune proposition n'est arrivée au secrétariat de l'AGPL

Point 11 : Divers

La date et l'endroit de la prochaine Assemblée ne sont pas encore fixés. Les membres en seront informés ultérieurement.

Le président remercie les collègues du comité ainsi que tous les participants à l'assemblée de la confiance témoignée et la bonne collaboration.

La Secrétaire

Le Président